

**PROTOCOLES SUR LA
COOPÉRATION CULTURELLE**

"L'AFRIQUE CENTRALE" QUI, AUX FINS DU PRESENT ACCORD, SE COMPOSE DE:

LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
LA RÉPUBLIQUE GABONAISE
LA RÉPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE
LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
LA RÉPUBLIQUE DU CONGO
LA RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
LA RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SOA TOME ET PRINCIPE

D'une part,

et

LE ROYAUME DE BELGIQUE,
LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE,
LE ROYAUME DU DANEMARK,
LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,
LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE,
LA RÉPUBLIQUE HÉLLÉNIQUE,
LE ROYAUME D'ESPAGNE,
LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
L'IRLANDE,
LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE,
LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE,
LA RÉPUBLIQUE DE LA LETTONIE,
LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE,
LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG,
LE ROYAUME DES PAYS-BAS,
LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE,
MALTE,
LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE,
LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE,
LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE,
LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE,
LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE,
LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE,
LE ROYAUME DE SUÈDE,
LE ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD,
Et
LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE,
D'autre part, ci après dénommée la PARTIE EUROPÉENNE